

Protocole sanitaire

Collège Victor Hugo

Gisors

Date de mise en œuvre : 2 novembre 2020

2020-2021

(Les changements effectués par rapport au précédent protocole apparaissent en caractères bleus)

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

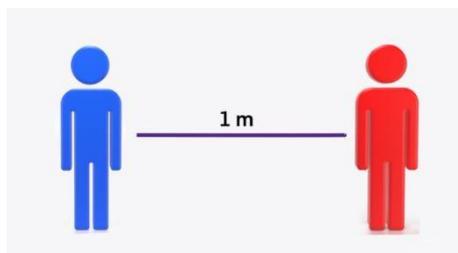
PRINCIPES GENERAUX

Le protocole sanitaire du collège Victor Hugo est une déclinaison locale du protocole national. Il s'y inscrit et le respecte totalement.

Présentation du guide

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique lorsque cela est possible.
- ❖ L'application des gestes barrière
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication



Le maintien de la distanciation physique

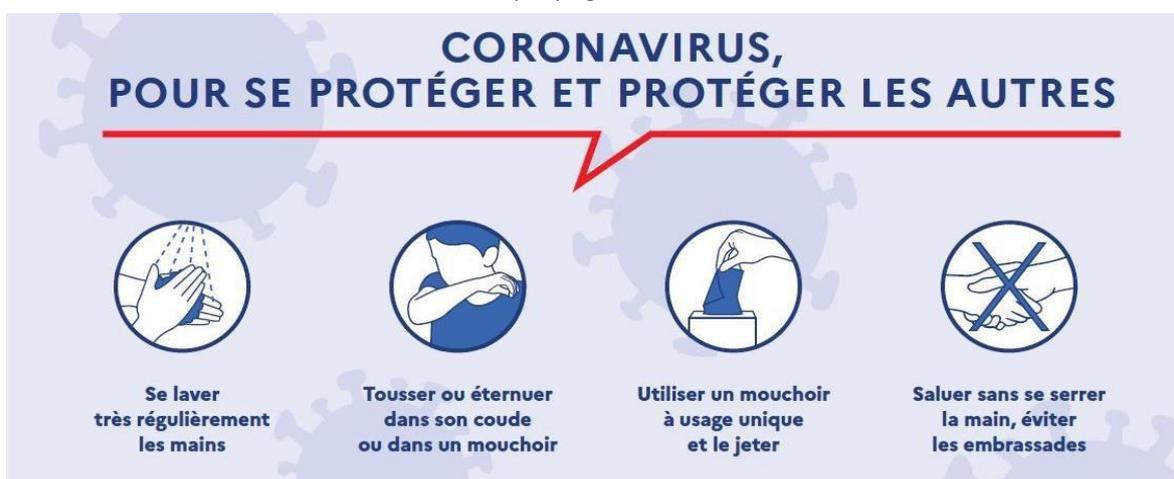
La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

À la maison

- Merci de commenter avec vos enfants l'ensemble du protocole.
- **Si votre enfant a été en contact avec une personne testée covid positif, vous devez le garder à la maison et prévenir l'établissement et votre médecin traitant**
- Vérifier que votre enfant est en possession de deux masques (un par demi-journée) ou trois masques (lorsqu'il a un cours d'E.P.S. dans la journée), glissés dans une pochette.
- Pour la rentrée merci de veiller à ce que votre enfant ait un masque pour entrer au collège et/ou prendre le bus. 5 masques ainsi qu'un flyer d'explication seront fournis au collège.
- Les élèves doivent apporter, au collège, une bouteille d'eau ou une gourde ; il ne sera pas possible de boire au robinet dans les sanitaires.
- Nous vous demandons chaque matin de prendre la température de votre enfant. Si elle atteint 37,8° et plus il doit rester à la maison. S'il présente les symptômes suivants : fièvre, toux, rhinorrhée, diarrhée, nausées, vomissement, mal de ventre ou maux de têtes, merci de garder votre enfant à la maison et d'appeler votre médecin.
- Dans le cas où votre enfant présenterait des symptômes inquiétants durant sa journée de cours, il serait aussitôt dirigé vers l'infirmerie, isolé. L'infirmière prendrait, selon les cas, les dispositions nécessaires et vous appellerait.

Transport scolaire

- Le port du masque est obligatoire pour pouvoir accéder au bus.

Arrivée au collège

Mesures appliquées :

- Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves et tous les adultes à l'intérieur du collège.
- Chaque élève et chaque personnel se dirigent vers le hall où il sera accueilli pour un lavage des mains (gel hydro-alcoolique).
- L'accès aux casiers est autorisé.
- Chaque élève se dirigera ensuite vers la cour **dédiée à son niveau de classe**
- Les portes d'entrée restent ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
- Mise en place d'un circuit fléché, jusqu'à la cour de récréation où les élèves attendent leurs professeurs.
- L'accès au casier est autorisé. L'élève pourra de nouveau accéder aux casiers sur le temps de la demi-pension.

« Montée en cours »

8h30

10h30

15h00

Mesures appliquées :

- Lors de la sonnerie, les élèves **devront se ranger par division**
- Ils monteront, en classe, accompagnés de leur professeur en empruntant un escalier dédié.
- Lors de l'arrivée, devant la classe, les élèves se rangeront le long du mur.

Salle de classe

- **UNE SALLE DE CLASSE PAR DIVISION (VOIR PRONOTE) – SAUF POUR LES GROUPES (sciences, LCE, bilangue et latin)**
- **ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE CLASSE DÈS LA PREMIERE HEURE DE COURS LE LUNDI 2 NOVEMBRE. CHAQUE ELEVE DEVRA GARDER LA MÊME PLACE**

Avant le début des cours de la journée (opérations effectuées par un agent) :

- Ouverture des fenêtres.
- Désinfection des salles : clenches, chaises, tables, bureau.

Début de cours :

- Les élèves se rangent dans le couloir le long du mur.
- Les élèves entrent les uns après les autres dans la salle
- L'enseignant distribue le gel hydro alcoolique.
- Le port du masque est obligatoire.
- Nettoyage du bureau, de l'ordinateur et du clavier à chaque changement de professeur par l'enseignant qui arrive dans la salle.

Pendant le cours :

- Veiller au respect des gestes barrières.
- Si utilisation des postes informatiques : désinfection par les élèves avant et après utilisation du matériel informatique. Le professeur se désinfecte les mains avant la distribution de photocopiés.

A la fin du cours : **LE PROFESSEUR DESINFECTE SON POSTE DE TRAVAIL**

A la fin du cours, si suivi d'une récréation : le professeur accompagne ses élèves dans la cour dédiée

SALLES ACCUEILLANT DES GROUPES

Désinfection des tables et chaises entre chaque cours

Aération des salles classes pendant 15 minutes :

- ❖ avant l'arrivée des élèves (effectuée par les agents)
- ❖ durant les récréations,
- ❖ pendant la pause repas,
- ❖ en fin de journée.

« Interclasses »

9h30, 14h00

Mesures appliquées :

Dans la mesure où les élèves restent dans la même salle de classe, il n'y a plus de déplacement entre deux cours. Pour les élèves commençant les cours à 9h30 ou à 14h00, ils montent directement en cours. Une surveillance dans les escaliers et les couloirs sera observée.

Récréation

Mesures appliquées :

- Port du masque pour tous.
 - Cour dédiées :
- ❖ Niveau 3^{ème} : parvis.
- ❖ Niveaux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} : cour. **Une partition de la cour est envisagée. Son éventuelle mise en place s'effectuera jeudi 5 novembre**
- L'accès au casier n'est pas autorisé.
 - L'accès au foyer est interdit.
 - A la fin de la récréation, le professeur vient chercher son groupe d'élèves dans la cour de récréation. **Les élèves se rangent par division.**

Demi-pension

Mesures appliquées :

- **L'entrée s'effectue par division**
- **Les élèves sont placés par division**
- L'élève se rend à la demi-pension en possession de sa pochette et de son masque de rechange.
- Mise en place d'un sens de circulation.
- Lavage des mains avant et après chaque repas.
- Le masque est conservé jusqu'à ce que l'élève soit assis.
- La sortie de la demi-pension est supervisée par un adulte.
- Nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs avant l'arrivée des élèves puis entre chaque service.
- La reprise des cours se déroulera de la manière suivante :

❖ 13h00 et 13h30 : les professeurs viennent chercher les élèves dans la cour.

COMMENSAUX :

Salle habituelle. Disposition en quinconce

Paniers repas : dans la salle du foyer. Disposition en quinconce. L'utilisation de la salle des professeurs comme salle de réfectoire est interdite.

Sanitaires

Mesures appliquées :

- Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires est limité pour respecter la distanciation.
- Réapprovisionnement régulier en papier toilettes, en savon et en essuie-main.
- Portes d'entrée des sanitaires bloquées en position ouverte.

C.D.I.

Mesures appliquées :

- Lavage des mains à l'arrivée et à la sortie des élèves.
- **Le protocole sera actualisé avec la professeure documentaliste.**

Activités sportives

Mesures appliquées :

- Tous les cours se font en présentiel avec les classes.
- Le masque est obligatoire pour tous les élèves du 2nd degré et leur enseignant.e dans toutes les circonstances si la distanciation d'un mètre ne peut être garantie : en intérieur comme en extérieur, lors des déplacements et dans les vestiaires...
- Les échanges de matériels et objets divers est possible.
- Les élèves apportent une bouteille d'eau pour se désaltérer.

Salle des professeurs

Mesures appliquées :

- Port du masque obligatoire.
- Lavage des mains à l'entrée de la salle des professeurs.
- La prise des repas se fait uniquement à la demi-pension dans la salle des commensaux **ou dans le foyer**
- Les salles de travail sont utilisables à nouveau. Le professeur désinfecte son matériel avant chaque utilisation.
- Les photocopies sont à déposer 24 h à l'avance à la loge et restituées en salle polyvalente.
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- L'accès à la loge est limité à une personne en plus de l'agent d'accueil.

Procédure de gestion d'un cas de Covid

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.